



L'APAPEC, a été fondée en 1962 (et déclarée en 1965) par le chanoine *Joseph Estournet* avec pour objet de : « **faire connaître le Père Courtet, sa vie, son œuvre et honorer sa mémoire** ». La béatification (en 1981) et la canonisation (en 1987) ont étendu sa mission. Elle œuvre dans l'espoir de participer à l'annonce de la **Bonne Nouvelle** pour laquelle Guillaume Courtet (1589-1637) et ses compagnons ont voulu donner leur vie. La **recherche** sur les contextes historiques, sociologiques, religieux fait partie de son objet. Elle **organise** des conférences, des fêtes, des journées de réflexion,... Elle **édite** et **diffuse** divers documents par voie d'imprimerie, d'audiovisuel, d'Internet. Elle **anime** le **Centre St-Guillaume Courtet** à Sérignan et son **sanctuaire**.

Si vous souhaitez **participer** aux actions de l'APAPEC vous pouvez demander à **adhérer** ou à **renouveler** votre adhésion. Vous recevrez alors le **bulletin de l'APAPEC** et toutes les informations sur les activités organisées ainsi que les invitations à participer aux assemblées générales et leurs comptes rendus détaillés Si vous indiquez une **adresse de courriel** vous recevrez de plus la « **Lettre de l'APAPEC** »

Les **cotisations** de ses membres constituent la source essentielle des revenus de l'association, les activités étant généralement organisées à prix coûtant (ou moins) afin de répondre au mieux à son objectif déclaré. Il y a des cotisations pour « couple »*, pour non imposables**, pluriannuelles,... Si vous êtes imposable un « reçu fiscal » vous permettra de **réduire vos impôts de 66% de votre versement*****. Il en est de même pour les « dons manuels » même importants. Pour les « legs », nous consulter. Vous pouvez également indiquer que le supplément de votre cotisation serve à celle d'un membre en difficulté financière : le reçu fiscal continuera à porter sur la totalité.

* Cotisation « couple » : les deux membres du couple sont membres de l'APAPEC mais ils ne reçoivent qu'un envoi de documents
 ** Cotisation « Non imposable » : pas de reçu fiscal. Cette qualification restera confidentielle et n'apparaîtra pas dans les listes de membres
 *** **Le formulaire rempli est nécessaire pour la délivrance du reçu fiscal**

APAPEC - FORMULAIRE d'ADHÉSION ou de DON

Le remplir soigneusement aide beaucoup les bénévoles qui gèrent l'association.

*La cotisation imposable minimum est en fait à 10,2 € (30 € - 66%)
 N'hésitez pas à majorer selon vos possibilités. Merci*

IDENTITÉ

M, M^{me}, M^{lle}, M et Mme,

NOM :

Prénom(s) :

Facultatif (mais utile)

Profession(s) :

Année(s) de naissance :

ADRESSE COMPLÈTE

Tél.: ☎

Courriel : ☐@.....

- demande(nt) à adhérer, pour **2019**, (et éventuellement 2020, 2021) à l'APAPEC en qualité de : ☿
- accepte(nt) que le supplément serve pour un membre en difficulté (le reçu fiscal mentionnera la totalité du versement)☿
- souhaite(nt) ne faire qu'un don à l'APAPEC. Comme pour les cotisations, un reçu fiscal vous sera envoyé à partir de 30 €

<i>Pour les adhésions merci de cocher la case de votre choix</i>	Reçu fiscal***	Non imposable**
<input type="checkbox"/> Membre actif	à partir de 30 € / an	à partir de 10 € / an
<input type="checkbox"/> Membres actifs couple*	à partir de 50 € / an	à partir de 15 € / an
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur	à partir de 85 € / an	à partir de 30 € / an
<input type="checkbox"/> Membres bienfaiteurs couple*	à partir de 130 € / an	à partir de 45 € / an
<input type="checkbox"/> Membre donateur	à partir de 200 € / an	à partir de 70 € / an
<input type="checkbox"/> Membres donateurs couple*	à partir de 300 € / an	à partir de 100 € / an
<input type="checkbox"/> Membre institutionnel	à partir de 35 € / an	à partir de 35€ / an

Somme versée : €. Mode de paiement : chèque espèces

Libeller le chèque à l'ordre de « **APAPEC** » et l'adresser joint à ce formulaire à
 ☐ APAPEC, 45, Place St-Guillaume Courtet, F- 34410 SÉRIGNAN ☐

Signature